Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901920-20251216-C20251201-DE

MAIRIE DE PLOUGOULM

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n°C2025.12.01

Date de convocation
3 décembre 2025

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 8

Président : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Sonia SENANT

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PLOUGOULM s'est réuni le 15 décembre 2025 à 18h00, sous la Présidence de M. Patrick GUEN.
Etaient présents : M. Patrick GUEN, Mme Sonia SENANT, Mme Gwénola MEVEL, Mme Marie-Hélène QUIEC, M Eric MIOSSEC, Mme Virginie SOCHARD, Mme Danielle VERDON, Mme Anne SEITE,
Absents excusés : Mme Claudie DEMANGE,
Absents : Mme Angélique QUERE, M. Jean-René KERVELLEC, Mme Frédérique BEYOU, M. Marcel BIHAN, M. Jacques MONFORT,
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

D.n°C2025.12.01 : Aide financière pour Mme LEVASSEUR

Il est proposé aux membres du CCAS d'aider financièrement Mme LEVASSEUR à hauteur de 200€. Cette aide l'aidera à rembourser sa facture d'électricité. Il est également proposé d'octroyer 2 bons alimentaires de 75€ : un avant les fêtes et l'autre courant janvier 2026.

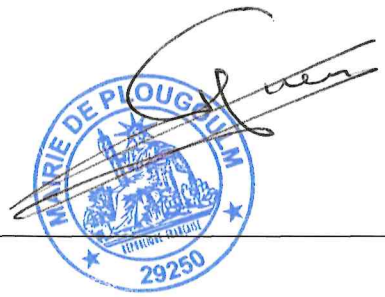
Le CCAS, après en avoir délibéré décide :
- D'attribuer une aide de 200€ à Mme LEVASSEUR.
- D'attribuer 2 bons alimentaires de 75€ à Mme LEVASSEUR

VOTE :
- **Pour : 8**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 16 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901920-20251216-C20251201-DE

Le Président du CCAS, Patrick GUEN



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 16 décembre 2025
- La publication, le 16 décembre

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.